

Introduction générale

Joan Le Goff et Stéphane Onnée

La norme est au cœur de nos sociétés et constitue par essence un objet transdisciplinaire. Son étymologie renvoie à une vision technique, le latin *norma* désignant un instrument du géomètre qui permet à la fois le tracé et la mesure, la démarcation et l'évaluation. Cette forme originelle demeure présente en filigrane dans l'acception immédiate du terme par tout individu appartenant à une société donnée, qui identifie la norme au moyen de l'actualisation du concept dans l'une de ses réalisations concrètes : lois, codes, règles, modes de comportement, jugement social, etc.

Parce qu'elle permet d'activer des couples antagonistes fondamentaux pour le gouvernement des conduites individuelles et collectives – affirmation/négation, inclusion/exclusion, autorisation/interdiction, sanction/récompense, etc. –, la norme a su séduire les instances à même de se saisir des rapports de pouvoir, de rationalisation et d'administration des hommes et des choses. Dès lors, l'histoire de la constitution des sociétés et des organisations peut aussi se lire à l'aune de la construction de systèmes normatifs, c'est-à-dire de l'articulation et de la hiérarchisation de dispositifs discriminants mais aussi de leur évolution (diffusion, inversion, actualisation, migration, extinction).

Cette puissance de la norme est l'un des facteurs explicatifs de sa prolifération dans nos sociétés. Juridiques, économiques, techniques, sociales, les normes expriment aujourd'hui leur vitalité dans des sphères dont la variété masque mal la proximité des questions qui s'y jouent. D'autant que, loin d'être étanches, les systèmes normatifs (formalisés ou non) se contaminent les uns et les autres au

risque de la surabondance sinon de la contradiction. Une telle propagation ne se comprend que si l'on ramène la norme à ce qu'elle représente en termes de contrôle et de domination pour l'entité qui s'en empare, que ce soit au niveau microscopique (le groupe social) ou macroscopique (l'organisation, l'État). De toute évidence, dans l'optique inverse, celui qui se voit absorber par le cadre normatif et, donc, défini par lui comme étant normal ou « a-normal », va en subir les effets, consciemment ou non, et se trouver pris dans un jeu de contraintes qui vont influencer son être (identité, affects, savoirs) et ses comportements (intentions, décisions, actions).

Discriminantes par nature (Canguilhem), empilées sous forme pyramidale (Kelsen), ressources disciplinaires imposées ou produites par l'histoire (Foucault), les normes semblent tantôt levier d'action ou emprise coercitive, principe de souveraineté légitime ou, au contraire, violence sociale justifiant déviance ou résistance.

C'est cet entrelacement de conceptions et d'usages de la norme que s'est proposé d'interroger le premier colloque organisé par l'Institut Thématique Pluridisciplinaire Normatis. Cette structure, propre à l'université d'Orléans, regroupe les équipes de recherche en droit et en gestion et, à ce titre, il était naturel qu'elle s'intéressât aux « puissances de la norme » : cette thématique est clairement l'expression de l'acronyme qu'est Normatis, « Normes, Organisations, Marchés, Territoires, Histoires, Sociétés ». En effet, les normes nous renvoient au « vivre ensemble », au « vivre en société », et posent des questions qui dépassent celles de règle et de droit. Les normes définissent des institutions, cadrent des acteurs au sein de territoires (collectivités territoriales) et de mondes sociaux. Elles forment aussi un marché, où des injonctions paradoxales sont faites aux entreprises qui sont soumises à différentes normes entre lesquelles elles ont parfois le choix. L'État lui-même se pose la question de la trop forte puissance de la norme, en mettant en place des missions de lutte contre l'inflation normative. D'aucuns soulignent, par exemple, que le droit souple pourrait être une solution pour alléger la puissance de la norme. Cette solution, selon laquelle tout ne doit pas être règle de droit, est propice à l'innovation et a fait l'objet d'un rapport du Conseil d'État en octobre 2013, lequel assoit très nettement le droit souple comme une partie importante du droit. À l'inverse, d'autres rapports¹ rappellent que, s'il y a 1 200 000 normes au niveau mondial et environ 33 000 normes en exercice en France, ce nombre est « stratégique », clamant la nécessité pour la France d'avoir une

1 Claude Revel, *Développer une influence normative internationale stratégique pour la France*, Rapport remis à Nicole Bricq, ministre du Commerce extérieur, 31 janvier 2013.

influence internationale en termes normatifs. Il faut se souvenir que l'Organisation internationale de normalisation ISO a été créée après-guerre comme un outil d'influence politique majeur. Dans une situation d'affrontement économique naissant, la norme constituait effectivement un instrument de pouvoir capital, permettant d'imposer des dispositifs techniques et, conséquemment, de soutenir les industries les produisant.

1 200 000 normes, c'est trop pour ceux qui dénoncent les normes dans les pamphlets où ils expliquent que les normes sont la cause d'à peu près tous les maux qui existent en France². Pour eux, les normes sont un « coupable » assez idéal. Les auteurs de ce genre de diatribes n'ont pas bien compris ce qu'est la norme. En effet, ce million de normes techniques dans le monde, ce n'est pas beaucoup comparé aux normes invisibles (comportementales, organisationnelles, managériales) qui contraignent les actions des uns et des autres, alors que les normes techniques représentent des ressources utiles, voire indispensables, au fonctionnement normal des organisations. Si l'on veut une explication de ce qu'est la norme technique, on la trouvera assez facilement dans *Astérix chez les Pictes*³, où les deux héros gaulois rencontrent l'ancêtre du monstre du Loch Ness. Ce monstre gigantesque et terrifiant est connu, en Écosse, sous le nom d'« énorme Afnor ». Évidemment, l'énorme Afnor fait très peur mais ceux qui ont lu l'histoire savent qu'il gagne à être connu puisque, finalement, c'est un monstre gentil.

Ce paradoxe de la norme et les débats qu'elle suscite ont donc conduit Normatis à vouloir porter un éclairage délibérément multidisciplinaire sur cet outil décisif pour le fonctionnement des sociétés, des états et des entreprises, dans une perspective aussi bien rétrospective que prospective. Le souhait de voir se rencontrer (et, parfois, se confronter) des analyses relevant de champs disciplinaires différents (si l'intégralité des sciences humaines et sociales sont concernées, les sciences exactes croisent elles aussi des problématiques liées à la norme) a permis d'identifier quelques grands thèmes qui constituent aussi bien la lettre d'intention initiale pour le colloque et cet ouvrage qu'un véritable agenda de recherche pour les années à venir :

- le sens de la norme (Est-elle prescription nécessaire ? Mise en conformité facilitant la décision et, donc, l'action ? Modalité de transformation sociale ? Source de paralysie par mimétisme ? Expression par essence d'un pouvoir totalitaire ? Ou encore

2 Un seul exemple : Philippe Eliakim, *Absurdités à la française. Enquête sur ces normes qui nous tyrannisent*, Robert Laffont, 2013.

3 Jean-Yves Ferri, Didier Conrad, *Astérix chez les Pictes*, Éditions Albert René, 2013.

- ressource ambivalente autorisant des lectures plurielles ? Une norme technique est-elle toujours une norme politique ?) ;
- la production des normes (S’agit-il d’un phénomène social émergent, d’un travail technocratique, d’un processus démocratique ? D’où le producteur de normes tire-t-il sa légitimité ? Une norme doit-elle s’imposer au détriment d’une autre ?) ;
 - l’adaptation des normes aux contextes (Les normes visent-elles l’universalité ? Doit-on distinguer des applications locales et globales, des niveaux de normalisation distincts ?) ;
 - la prolifération des normes (La prolixité des systèmes normatifs accroît-elle leur pouvoir ou, au contraire, entretient-elle une confusion, des redondances, des oublis qui ménagent des marges aux acteurs ? La normalisation managériale a-t-elle, par contagion, touché toute la société ?) ;
 - l’instrumentalisation des normes (Les acteurs individuels ou les organisations, les forces politiques ou économiques agissent-ils par la norme ou avec la norme ? L’action sur la norme provoque-t-elle une distorsion injustifiable des rapports de force ?) ;
 - l’opposition aux normes (Peut-on refuser la norme ? En jouant contre la norme, la déviance est-elle ni plus ni moins qu’une instrumentalisation comme les autres ? La résistance est-elle consubstantielle au processus normatif ?) ;
 - l’épistémologie de la norme (Les sciences humaines et sociales doivent-elles être normatives ? Les normes axiomatiques doivent-elles s’imposer à toutes les disciplines ? Les classifications scientifiques créent-elles des normes sociales ? Les attentes de la société conduisent-elles à normaliser la recherche ?).

Depuis les diktats de la mode ou les règles de convenances jusqu’aux normes comptables en passant par la transposition dans la loi de principes moraux ou la constitution des indicateurs permettant d’évaluer la RSE, la norme étend son règne dans le quotidien de tout un chacun. L’Afnor énonce de plus en plus de standards techniques, les Français disputent à l’envi des règles de l’orthographe tandis qu’un candidat à l’élection présidentielle se rêvait en président « normal » et qu’une banque suisse défrayait la chronique par la précision du *dress code* imposé à ses cadres. Cette propension normalisatrice, ses origines et ses effets ont été au cœur des débats lors de ce colloque et se reflètent dans le contenu de l’ouvrage que nous vous proposons.

Intitulée « Les normes en pratique », la première partie de ce livre s'ouvre sur un extrait de la table ronde au cours de laquelle, sans faux-semblants, des professionnels qui, par la nature de leur activité, éprouvent chaque jour la réalité de la norme ont exposé leurs visions, parfois antagonistes, de la place et du rôle du système normatif : un consultant (M. Jean-Pierre Congy), un inspecteur de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF, M. Jean Dulac) et un responsable de l'Afnor Normalisation (M. Rémi Reuss). À cet envoi succède une contribution d'Isabelle Cadet questionnant le double contenu – éthique et technique – de la norme ISO 26000. Finalement, cet objet hybride amène l'auteur à s'interroger sur la possibilité de normaliser la responsabilité sociale. C'est justement ce type de difficulté qui rend indispensable un questionnement sur les bouleversements des mécanismes de normalisation actuels : Coline Ruwel s'y attelle en proposant une typologie originale qui articule le mode de coordination et le type d'acteur à l'initiative du processus. Ce travail de structuration de l'espace de production normative conduit à identifier l'impact de mouvements tendanciels (comme la globalisation) sur la logique de la normalisation. En complément de ce regard qui porte sur la construction des normes, ses origines et ses modalités, d'autres chercheurs (Arnaud Eve, Laurence Ghier, Pierre-Antoine Sprimont) se penchent sur la perception de la norme par un public peu ou mal étudié dans l'analyse des effets normatifs : les salariés des entreprises qui adoptent une norme, en l'occurrence le standard de qualité ISO 9001. Au-delà des exigences des clients ou de la stratégie des organisations, comment une partie prenante du jeu normatif ressent-elle la mise en place d'un outil comme celui-ci ? Enfin, cette première partie s'achève avec l'analyse, menée par trois chercheurs et un avocat, de la légitimité d'une norme financière. La recommandation Afep-Medef relative aux administrateurs indépendants traduit sans doute l'intention d'orienter vers de « bonnes pratiques » mais fait-elle sens ? Se pose la question de la cohérence d'un dispositif de ce type sur le double plan juridique et financier. C'est ce travail analytique qui est proposé ici, avec une perspective critique proposant des voies d'amélioration.

La seconde section de cet ouvrage, « Les normes en question », est consacrée au regard que portent les théoriciens sur les normes juridiques, techniques, managériales et sociales. Néanmoins, parce qu'il n'est pas déconnecté de la réalité et des pratiques, ce questionnement s'amorcera par un second extrait du débat entre professionnels de la norme (consultant, inspecteur de la DGCCRF et responsable

de l'Afnor Normalisation), modéré par Béatrice Touchelay. Anne Mione poursuivra en éprouvant la capacité des normes à structurer un marché. Fondée sur l'approche néo-institutionnaliste, sa recherche montre, à travers deux études de cas, comment les normes permettent à des marchés émergents de se développer et comment elles s'avèrent aussi, parfois, impuissantes. Nicolas Dufour et Carole Simonnet interrogent quant à eux le sens des normes auprès des responsables concernés au premier chef. Plus généralement, les normes trouvent leur raison d'être dans l'amélioration des résultats du contrôle organisationnel : c'est pourquoi Anne Maurand-Valet confronte les dimensions des normes de systèmes de management aux théories de la légitimité afin d'estimer la robustesse de ces systèmes et d'envisager leur devenir. Enfin, Emeric Nicolas conclut cette seconde section par un chapitre audacieux qui suggère de penser la mutation de l'ère des normes : c'est ce qu'il qualifie de « passage aux flux normatifs », traduisant un double changement, de substance et de puissance.

Au propos liminaire de celui qui présida la Commission des lois du Sénat – M. le sénateur Jean-Pierre Sueur – répond en écho la conclusion générale que nous offre le regard académique du professeur Catherine Thibierge, qui a coordonné deux ouvrages de références sur le sujet : *La Force normative*⁴ et *La Densification normative*⁵. Nous remercions l'un et l'autre pour leurs contributions enrichissantes, comme nous remercions tous les auteurs pour leurs recherches et réflexions sur ce concept essentiel, au cœur du fonctionnement de nos sociétés modernes. C'est avec plaisir que nous vous confions leurs analyses, en ne doutant pas que vous y trouviez sinon des réponses, au moins des questions.

4 Catherine Thibierge (dir.), *La force normative. Naissance d'un concept*, LGDJ, 2009.

5 Catherine Thibierge (coord.), *La densification normative. Découverte d'un processus*, Mare & Martin, 2013.